



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018

Date de la convocation 7 avril 2018

Date d'affichage 7 avril 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Ordre du jour

- › Restauration scolaire : tarif à partir du 3^e enfant.
- › Demande de subvention à la CCRV pour le centenaire de la Première Guerre mondiale.
- › Budget primitif 2018.
- › Demande d'aide sociale (huis clos).
- › Questions diverses

Présents : Christian Pérut, Monique Ferré, Daniel Fourreaux, Sophie Lamarre, Wendy Pasquet de Leyde, Isabelle Vilpoux-Pérut, Pierre Langrand, Anne-Marie de Bussy, Jean-Claude Stolaric, Martine Franquelin-Bauchet, Alain Sautillet.

Absents excusés : Cédric Beaufort, donne procuration à Sophie Lamarre, Florence Bertin Walckenaer, donne procuration à Monique Ferré, Cédric Moliné, donne procuration à Daniel Fourreaux, Charles-André Petit.

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	11
Votants	14

18 h 30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2018

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et questions diverses du compte rendu du 29 mars 2018.

- Le conseil municipal adopte le compte rendu, à l'unanimité.

Ordre du jour

Le maire, Christian Pérut, lit l'ordre du jour de cette séance. Il informe que les dotations seront inscrites aux questions diverses et demande aux conseillers de l'opposition s'ils en ont et quelles sont-elles.

Les conseillers de l'opposition demandent d'inscrire la proximité des factures d'eau et d'assainissement.

Restauration scolaire : tarif à partir du 3^e enfant

Le maire, Christian Pérut, précise que ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande du groupe d'opposition. Il rappelle que leur demande de réduction du tarif de cantine à partir du 3^e enfant a déjà été débattue plusieurs fois et que la position du groupe majoritaire n'a pas varié.

Le maire rappelle également que le coût d'un repas revient à 8,50 €, frais de fonctionnement compris (amortissement de la construction du restaurant scolaire, intérêts de la dette, eau, électricité, impôts, frais de personnel). Le prix du repas facturé aux parents imposables est de 5,15 €, et aux parents non imposables de 3,15 €. La différence, soit 3,35 € et 5,35 €, est payée par l'ensemble des contribuables d'Ambleny. Il pense qu'il n'est pas nécessaire d'alourdir leur participation, et n'est pas favorable à un tarif différencié pour le 3^e enfant.

Jean-Claude Stolaric demande combien de famille seraient concernées.

Christian Pérut, cela concerne 2 familles régulières et 3 autres.

Alain Sautillet dit que leur demande de baisser le tarif de 1 € paraît justifiée, que les tarifs au collège sont moins chers et que la commune a reçu une subvention pour la construction de la cantine.

Christian Pérut, répond que, d'une part, la subvention n'a absolument rien à voir avec le coût des repas, et, d'autre part, que l'on n'a pas à juger si les familles sont dans le besoin ou pas.

Monique Ferré fait remarquer que les parents non imposables bénéficient déjà d'un tarif préférentiel pour tous leurs enfants, peu importe le nombre, on ne va pas dupliquer les tarifs.

• Le conseil municipal refuse de diminuer le tarif de cantine à partir du 3^e enfant, avec 11 voix contre la diminution et 3 voix pour.

Demande de subvention à la CCRV pour le centenaire de la Première Guerre mondiale

Le maire, Christian Pérut, explique que, dans le budget 2018 de la communauté de communes Retz-en-Valois, 30 000 € sont destinés à aider les communes pour leurs projets de commémoration de la Grande Guerre. Ambleny a 2 projets, l'un est une exposition sur la place de l'église, de juin à septembre, de 5 panneaux recto verso d'agrandissements de photos représentant le village avant 1914 et après les bombardements de la contre-offensive de 1918 ; l'autre est un feu d'artifice, tiré depuis le plateau de Maubrun, en même temps que ceux de 10 autres communes, pour représenter la ligne de front.

Ces manifestations entrant dans le cadre de la commémoration, une subvention à hauteur de 30 % est sollicitée auprès de la CCRV. Le montant global s'élevant à 2 693 €, il resterait 1 886 € à la charge de la commune.

• Le conseil municipal approuve la demande de subvention à la CCRV, à l'unanimité.

Budget primitif 2018

- Fonctionnement et investissement

Sophie Lamarre, adjointe au budget, détaille par chapitres et articles, les montants proposés au budget 2018 pour les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Elle détaille également les projets d'investissement 2018.

Alain Sautillet demande si tous les travaux de la maison rue Dantale sont inclus dans le budget.

Le maire, Christian Pérut, répond que tous les travaux ont été budgetés.

- Subventions aux associations

Le maire, Christian Pérut, énumère les subventions attribuées aux associations. Il précise que celle du festival de jazz est exceptionnellement augmentée pour son 10^e anniversaire, et, qu'en raison de la dissolution du CCAS, les subventions des Restos du cœur, de l'Amsam et du Secours catholique sont intégrées au budget municipal. Pour 2018, il est prévu un montant global de 13 600 €.

Alain Sautillet remarque que les subventions du CCAS étaient plus importantes auparavant.

Le maire, Christian Pérut, répond que l'on fait en fonction de nos moyens et que si chaque commune faisait le même effort qu'Ambleny, ces associations s'en sortiraient peut-être mieux.

- Échéancier

Le maire, Christian Pérut, énumère les différents emprunts contractés par la commune pour ses travaux et dit qu'il est difficile de négocier les taux (nécessitent un remboursement par anticipation avec indemnités).

Montants prévisionnels du budget 2018

Dépenses de fonctionnement : 1 228 063,12 €	Recettes de fonctionnement : 1 228 063,12 €
Dépenses d'investissement : 483 512,00 €	Recettes d'investissement : 483 512,00 €
Total du budget : 1 711 775,12 €	

Le maire, Christian Pérut, demande s'il y a des questions ou des observations.

Jean-Claude Stolaric demande une précision pour l'auto-laveuse, la somme est-elle pour l'achat ?

Sophie Lamarre, adjointe au budget, répond que non, la somme indiquée concerne son entretien.

Alain Sautillet donne lecture des remarques du groupe d'opposition :

« Nous avons cette année, contrairement à l'an dernier, reçu l'ensemble des documents préparatoires pour pouvoir donner notre avis sur ce budget

Le maire, Christian Pérut, lui fait remarquer que l'an dernier aussi tous les documents ont été mis à leur disposition.

Alain Sautillet reprend :

« Nous remarquons cette année la diminution importante des dotations de l'Etat de 25% (- 49175€) par rapport à 2017

Ces mêmes dotations avaient diminué de 5% les 4 dernières années (- 10298€) et ceci sous le gouvernement précédent

Par contre la commune bénéficie depuis 2017 de nouvelles sources de financement de la CLECT, communauté de communes 85204^E qui viennent compenser la Cvae, les droits de mutation, l'IFER, le surplus financier de ces transferts peut être évalué, à environ 60 000€. Rappelons que nous n'avons pas été admis à siéger à cette commission, les représentants de la commune étant C Pérut et D Fourreau

Le maire, Christian Pérut, précise que nous avons appliqué les règles législatives.

Alain Sautillet poursuit :

« Autre modification au niveau des subventions versées par la commune aux associations. ECVA + 700€. Rappelons que cette somme était auparavant versée au comité d'animation pour le financement de la course F Salvia

Le maire, Christian Pérut, répond que le Comité d'animation n'a pas vocation à redistribuer des subventions aux associations, et que l'ECVA était la seule à bénéficier de cet « arrangement ». Maintenant, les comptes sont clairs et le Comité comme l'ECVA sont satisfaits de cette clarification.

Alain Sautillet reprend :

« De même la commune facture à la CCFR 16000€ de prestations qui étaient intégrées précédemment dans le cadre du budget. De même les fonds de concours versés par la CCRV sont de 10 000€ par an. Cette année aussi la commune a bénéficié d'un financement exceptionnel de 9000€ du SIVOM pour le city stade

Trois sujets importants de désaccord avec vos propositions :

Le logement rue dantale dont le devenir n'est toujours pas clarifié malgré nos nombreuses demandes, coût des travaux sur 2 années 46 000€ et la réhabilitation de l'accueil 80 000€ pour 2 tranches. Nous avons proposé que le logement soit affecté à l'accueil des enfants, ce qui éviterait cette dépense supplémentaire. Envisager le déménagement de la bibliothèque à cet endroit nous semble une mauvaise solution, sachant qu'en plus le logement n'est-il pas adapté pour cette activité. Enfin, quel devenir pour les locaux de l'ancienne bibliothèque si vous persistez dans cette orientation ?

Les subventions versées à l'AMSAM, secours catholique, restos du cœur, ont, comme l'an dernier diminué de 41%

Enfin nous réaffirmons notre opposition à l'augmentation des tarifs pour la restauration scolaire et l'accueil et nous pouvons craindre que des familles s'interrogent pour inscrire ou non leurs enfants dans nos écoles

Pour ces 3 raisons nous nous abstenons cette année sur le vote de ce budget »

NB : le texte de l'opposition est reproduit dans son intégralité, sans aucune modification ni correction.

Le maire, Christian Pérut, précise que ces remarques sont assez confuses et pas toujours vraies, et que les arguments avancés pour ne pas voter le budget sont assez superficiels.

Concernant l'attribution de compensation, le montant a été calculé par la CCRV et entériné par la CLECT.

Quant à l'accueil à la maternelle, le maire s'insurge et demande à l'opposition de se souvenir depuis combien de temps ces locaux sont utilisés et ont fait l'objet de travaux. S'ils avaient été convenablement entretenus pendant toutes ces années, aujourd'hui il ne serait pas nécessaire de dépenser ces sommes pour les réhabiliter et les mettre aux normes. Ces lieux sont à la limite de l'insalubrité !

Le maire rappelle que les tarifs de restauration et d'accueil n'ont pas augmentés depuis 2016.

- Le conseil municipal approuve le budget primitif 2018, avec 11 voix pour et 3 abstentions.

Demande d'aide sociale

Le maire, Christian Pérut, demande au public de bien vouloir se retirer, les délibérations d'aide sociale devant se tenir à huis clos afin de respecter la confidentialité.

Le maire rappelle que la commission des affaires sociales s'est réunie le 5 avril pour débattre d'un dossier envoyé par Mme Barbara Ottie, assistante sociale de l'Unité territoriale d'action sociale de Soissons, et expose la situation financière de la personne concernée.

- Sur proposition de la commission des affaires sociales, le conseil municipal accepte d'octroyer une indemnité exceptionnelle à cette personne en difficulté, à l'unanimité.

Questions diverses

Dotations 2018

Le maire, Christian Pérut, informe qu'il a demandé à la sous-préfecture des explications sur la diminution des dotations. Il lui a été répondu que la question a été envoyée au ministère des Finances.

Par ailleurs, l'Association des maires de France répond, entre autre, que « Ces évolutions sont très certainement liées aux modifications des périmètres intercommunaux intervenues au 1^{er} janvier 2017 [...] Le potentiel financier a été calculé jusqu'en 2017 en intégrant une partie des bases ou produits fiscaux de la communauté de communes du Pays de la vallée de l'Aisne ; à compter de 2018, il intègre une partie des richesses fiscales de la communauté de communes Retz-en-Valois. Il semble donc que ce changement d'EPCI ait entraîné une hausse du potentiel financier de la commune en 2018, qui explique la perte d'éligibilité à la DSR cible et la forte diminution de la DNP. »

Proximité des factures d'eau et d'assainissement

Alain Sautillet dit que les factures d'eau et d'assainissement sont arrivées en même temps et qu'il serait souhaitable qu'il y ait un étalement.

Le maire, Christian Pérut, informe que pour 2018 un décalage a été demandé à la CCRV, l'envoi des factures assainissement se fera en septembre. Il rappelle que, cependant, les contribuables n'ont pas eu de facture à payer l'année dernière.

Il n'y a plus de questions, la séance est levée à 19 h 30.

NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce compte rendu est disponible sur le site de la commune : ambleny.fr